



Ecole Belge de Sophrologie Fondamentale et de Relaxation asbl – Règlement d'Ordre Intérieur

Article 1 – Déclaration de principe

Ce règlement s'applique aux formateurs, aux intervenants extérieurs et aux participants. L'inscription et la participation aux deux années de formation de base dispensée par l'EBSFR implique l'acceptation et le respect du Règlement d'Ordre Intérieur.

Article 2 – Description de l'école, de son projet pédagogique, de ses valeurs

L'EBSFR organise des modules tantôt de sensibilisation, tantôt de perfectionnement dans divers domaines afin de faire découvrir les nombreux champs d'application de la sophrologie fondamentale et de permettre une formation continue aux praticiens ayant acquis la certification du socle de base.

Les formateurs incarnent et défendent des valeurs d'ouverture, d'adaptabilité, de transmission, d'engagement, d'excellence. Leur implication tout au long de la formation leur permet d'actualiser en permanence le contenu de qualité dispensé et de soutenir chaque participant sur le chemin de son évolution personnelle.

Il s'agit donc bien d'une formation et non d'un accompagnement thérapeutique de groupe. L'actuel conseil d'administration de l'école se compose de :

- Françoise Delhalle : Présidente d'honneur
- Magaly Bartholomeeusen: Présidente et Réseaux sociaux
- Maria Messina : Secrétaire
- Odile Goesaert : Trésorière

Article 3 – Modalités d'inscription, de paiement, de suspension et d'arrêt de la formation

Modalités d'inscription :

Etape 1 : Un entretien téléphonique avec Magaly Bartholomeeusen (0479/41.60.72) ou Maria Messina (0493/79.47.21)

Etape 2 : Remplir le formulaire d'inscription, transmis par mail après l'entretien, et le renvoyer complété à info.ebsfr@gmail.com et

Etape 3 : Effectuer le premier versement afin de confirmer votre inscription et réserver votre place

Modalités de paiement :

Chaque année académique revient à **1600 euros TVAC**. Ce montant est scindé en deux versements par année civile :

- Premier paiement à l'inscription : 800 euros TVAC
- Second paiement en janvier : 400 euros TVAC
- Solde en avril : 400 euros TVAC

Attention, le montant de 800 euros TVAC doit être versé sur le compte de l'EBSFR afin de confirmer votre inscription. Sans réception de votre paiement, votre place ne vous sera pas réservée.

- **Nom du compte bancaire :** Ecole Belge de Sophrologie Fondamentale et de Relaxation asbl
- **Numéro du compte :** BE33 0682 2157 9046 – BIC : GKCCBEBB
- **Communication indispensable lors du versement :** Nom + Prénom + Année académique XXX + Paiement 1, paiement 2 ou Solde

Le point de règlement ci-dessus est valable pour chaque année académique.

Modalités de suspension ou d'annulation :

Si vous vous êtes inscrit à la formation mais que vous ne pouvez plus y participer pour raison médicale ou modification de vos responsabilités professionnelles, l'EBSFR vous invite à bien vouloir en informer le secrétariat **uniquement par mail** le plus tôt possible.

Il vous sera également demandé de fournir un certificat médical ou tout autre justificatif en bonne et due forme. Une année commencée est une année due sauf cas particuliers (attestation de l'employeur, certificat médical, déménagement à l'étranger, ou tout autre cas examiné en CA)

En cas d'annulation :

- 3 semaines avant le début de la formation, l'EBSFR se réserve le droit de retenir 30% de la somme payée en vous offrant la possibilité de reporter votre inscription à la formation suivante.
- 2 semaines avant le début de la formation, l'EBSFR se réserve le droit de retenir 80% de la somme payée en vous offrant la possibilité de reporter votre inscription à la formation suivante.
- 1 semaine avant le début de la formation, l'intégralité du paiement sera retenue avec possibilité de reporter votre inscription à la formation suivante.

L'EBSFR se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, chaque participant en sera averti par mail et se verra remboursé de l'intégralité de la somme perçue.

L'EBSFR s'engage à maintenir la formation et à proposer des cours de qualité en distanciel en cas de force majeure. Dans ce cas précis, la formation sera dispensée via ZOOM.

Le CA se réserve le droit d'interrompre la formation de participants ne respectant pas ce ROI. Ce type d'exclusion ne permet pas de remboursement.

Modalité d'intégration de la formation en cours d'année académique :

Le CA étudiera les dossiers de demande de passerelle pour les personnes désireuses d'intégrer un groupe en cours de formation.

Article 4 – Organisation – Lieu – Horaires – Matériel

La formation sera animée par Maria Messina et Magaly Bartholomeeusen.

Des intervenants extérieurs, experts dans leur domaine, viendront dispenser certains contenus théoriques et pratiques de manière ponctuelle lors de la formation.

Celle-ci se déroulera sur le site du **Parnasse-ISEI, Av. E. Mounier, 84 – 1200 Bruxelles, de 9h – 17h30**, pause lunch d'1h.

Les participants seront accueillis entre 8h45 et 9h.

Les dates de formation sont diffusées sur le site internet de l'EBSFR : www.ecole-sophro.be.

Les formateurs et les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur sur le site.

Il est strictement interdit de fumer ou de consommer drogues et alcool dans les locaux. Les participants veilleront à jeter leurs déchets et à garder les locaux propres.

L'EBSFR s'engage à fournir des supports de cours de qualité tout au long de la formation.

Le cursus complet, réparti sur 2 années académiques et demi, comprend 12 week-ends de formation entre lesquels peuvent s'intercaler des séances de supervisions en visio-conférences. Cela entretient la motivation et permet de répondre aux questions éventuelles. Les formateurs sont attentifs au respect de l'éthique et de la déontologie par chaque étudiant, réelle priorité pour pouvoir accéder à la certification. Celle-ci est l'aboutissement de la formation. Elle s'obtient après avoir donné une pratique tirée au sort à un petit groupe de pairs et après avoir réalisé un travail de fin de formation qui sera présenté à l'ensemble du groupe.

Chaque participant est invité à apporter son tapis de relaxation/yoga, de quoi enregistrer les différentes pratiques, de quoi écrire. Une tenue de ville confortable est recommandée.

En cas de mesures sanitaires, le port du masque, la distanciation physique et toute autre mesure sanitaire seront en vigueur.

Article 5 – Assurances

L'EBSFR a souscrit une assurance RC tout comme chacun des formateurs.

Néanmoins, chaque participant est responsable de ses actes et sera tenu de remplacer/réparer tout dommage causé au matériel ou à un tiers.

Article 6 – Droit à l'image, confidentialité et protection de la vie privée – RGPD

Par son inscription le participant figure dans le listing de l'école sauf objection écrite de sa part. Le listing sert de base de données de référencement professionnel et est également transmis aux organismes assureurs qui le demandent.

- Par son inscription à toute activité de l'école, le participant accepte les conditions concernant la gestion interne de ses données personnelles (inscriptions, facturations, ...).
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'EBSFR.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du participant : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, n° de TVA éventuel.
- L'enregistrement des informations se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des participants à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.

- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec le secrétariat de l'EBSFR.
- Chaque participant a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles du participant sont conservées de manière illimitée en interne par l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données), le conseil d'administration peut être contacté à l'adresse suivante : info.ebsfr@gmail.com.

Aucune photo éventuelle ne pourra être diffusée sans l'accord écrit préalable des personnes photographiées sous peine de poursuites.

Article 7 – Protection du contenu de la formation – Propriété intellectuelle Copyright

L'ensemble du contenu de la formation que ce soit la projection des slides, diverses annexes, les syllabi transmis sont la propriété intellectuelle exclusive des formateurs et de l'EBSFR. Ce contenu est le fruit de leurs travaux, de leurs expériences, de leurs recherches et ne peuvent en aucun cas être reproduits ou utilisés par d'autres afin de dispenser des ateliers, donner des cours/des formations, publier des textes/articles, etc. Il est strictement interdit de photographier les slides ou de les enregistrer que ce soit en présentiel ou en distanciel, sauf autorisation des formateurs. Seules les pratiques pourront être enregistrées lorsque le formateur en offrira la possibilité.

Article 8 – Respect de la confidentialité au sein du groupe

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité de tout ce qui est dit et partagé au sein du groupe.

Article 9 – Evaluation continue et travail de fin de formation (TFF)

Les formateurs évaluent de manière continue l'attitude et la maîtrise des techniques de chaque participant (savoir-faire et savoir-être). C'est cette évaluation continue qui donne l'accès au travail de fin de formation.

Celui-ci doit être élaboré sur base d'un thème libre (validé au préalable par les formateurs) respectant les compétences professionnelles du participant. Il doit contenir quarante pages numérotées maximum, la retranscription de deux pratiques, une bibliographie fournie. Il est à transmettre au plus tard un mois avant la date de certification prévue. Passé ce délai, l'EBSFR se réserve le droit de reporter la présentation du participant à la certification suivante.

Article 10 – Certification

Il est impératif d'être en règle de paiement et d'avoir participé à tous les week-ends de formation pour pouvoir présenter la certification. Si un week-end est manqué, le participant se rattrapera au cours de l'année suivante et aura alors la possibilité d'accéder à la certification de la formation suivante.

Celle-ci s'organise généralement à deux moments différents en fin de deuxième année.

Elle est l'aboutissement de la formation. Elle s'obtient après avoir donné une pratique tirée au sort à un petit groupe de pairs et après avoir réalisé un travail de fin de formation qui sera présenté à l'ensemble du groupe.

Les formateurs se donnent le droit de ne pas certifier un participant qui n'aurait pas présenté un travail d'une qualité suffisante ou qui n'aurait pas respecté les règles de savoir-être et savoir-faire tant avec ses pairs que lors de la réalisation de ses entraînements et travaux pratiques.

Article 11 – Pratique professionnelle de la sophrologie

La sophrologie n'est pas une profession reconnue en tant que telle. Le certificat de l'EBSFR atteste que le participant est capable de proposer la sophrologie fondamentale uniquement dans le cadre de ses compétences professionnelles initiales ou de manière prophylactique dans le respect de la loi sur l'art de guérir.

L'EBSFR se désengage et ne sera en rien tenue pour responsable dans le cas où l'un des participants/certifiés proposerait une pratique de la sophrologie fondamentale qui ne respecterait pas le cadre éthique et déontologique strict enseigné. Dans ce cas, le praticien sera immédiatement enlevé du listing de l'école et devra prendre ses responsabilités devant la loi.